

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.03.2020	14h53	20.130	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste
Titre : Quelle est la situation des femmes et jeunes filles réfugiées dans notre canton ?
<p>Contenu :</p> <p>Le groupe socialiste demande au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comment le Conseil d'État évalue-t-il la situation des femmes réfugiées dans les centres d'accueil ? 2. Quelle est la situation des femmes dans les centres d'aide d'urgence ? 3. Le Conseil d'État avait-il connaissance de l'étude menée par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) ? Des recommandations ont été formulées au chapitre 8 de l'étude. Quel est l'état de la mise en œuvre de ces recommandations dans le canton de Neuchâtel ? 4. Comment le Conseil d'État a-t-il planifié la mise en œuvre des mesures recommandées par le CSDH ? 5. Quelles mesures existent déjà et quelles mesures sont planifiées par le Conseil d'État pour protéger des violences les femmes et les jeunes filles en situation d'urgence ? 6. Comment le Conseil d'État gère-t-il les situations particulières où des femmes victimes de violences et/ou enceintes ont été soumises à des mesures coercitives ? Quelles sont les mesures supplémentaires prévues ?
<p>Développement :</p> <p>Le 16 octobre 2019, le Conseil fédéral a publié une analyse¹ de la situation des femmes et filles relevant du domaine de l'asile en Suisse. Une étude du Centre suisse de compétence pour les droits humains a permis d'éclaircir la situation dans les cantons. Les auteur-e-s de cette étude, intitulée « Analyse de la situation des femmes réfugiées² », concluent que le harcèlement sexuel est quotidien dans de nombreux centres d'accueil. Les enquêtes ont également révélé des cas d'agressions et d'actes de violence par d'autres réfugié-e-s, mais aussi par des soignant-e-s, par le personnel médical ou par des personnes externes. Un besoin d'action a été identifié, en particulier en ce qui concerne les placements séparés selon le sexe, la sensibilisation des employé-e-s, les témoignages des victimes de violences dans les centres d'accueil cantonaux et l'identification des victimes et l'accès à des offres spécialisées. La situation des femmes au bénéfice d'une aide d'urgence et de celles victimes de mesures coercitives n'a pas été analysée. Cependant, les risques potentiels pour ces femmes sont encore plus importants, et la protection et le soutien reçus sont nettement plus faibles. La Confédération et les cantons sont tenus de respecter la Convention d'Istanbul, qui établit des directives concernant la prévention, le soutien, la protection et le logement des femmes réfugiées.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Corine Bolay Mercier	Alexandre Houlmann	Baptiste Hunkeler
Marie-France Matter	Tristan Robert	Jonathan Gretillat
Antoine de Montmollin	Florence Nater	Françoise Gagnaux
Josiane Jemmely	Johanne Lebel Calame	

¹ <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2019/2019-10-16/ber-sem-fluechtlingsfrauen-f.pdf>

² https://www.skmr.ch/cms/upload/191016_Analyse_Situation_Fluechtlingsfrauen.pdf (en allemand seulement)